



DÉPARTEMENT ÉCONOMIE GESTION

Année universitaire 2020-2021

Master 1 Droit Économie Gestion
Mention «Gestion de l'environnement»
Parcours
«Économie et Gestion de l'Environnement
et
Développement Durable»

Guide des études

Responsable du Master 1 :

Iratxe CALVO-MENDIETA
Maître de conférences en économie

Email : i.calvo@univ-littoral.fr

Président du jury du Master 1 :

Daniel DE WOLF
Professeur de gestion

Email : daniel.dewolf@univ-littoral.fr

Adresse : Centre universitaire des Darses
189 B avenue Maurice Schumann
BP 65526
59379 DUNKERQUE Cedex 1

Accueil des étudiants : sur rendez-vous pris par Email.

Secrétariat pédagogique :

Karine VERMERSCH

Email : secretariat.egedd@univ-littoral.fr

Adresse : Centre universitaire de la Citadelle – Bureau 1406
220 avenue de l'université
B.P. 65526
59379 DUNKERQUE Cedex 1

Téléphone : 03.28.23.68.83

Horaire du secrétariat :

8h30 - 12h et 13h30 - 16h : lundi, mardi, jeudi et vendredi

8h30 - 11h30 : mercredi

Site web du Master : <http://master-egedd.univ-littoral.fr>

Emploi du temps en ligne : <http://edt.univ-littoral.fr/public>

Plan du guide des études :

1. Introduction.....	2
2. Calendrier.....	4
3. Équipe pédagogique.....	5
4. Programme des cours.....	7
5. Descriptif des cours.....	9
6. Modalités de contrôle des connaissances.....	30

1. Introduction

1.1 Objectif de la formation

Ce master professionnalisé vise à offrir une **double compétence** : *l'économie* et la *gestion de l'environnement*. Il s'adresse à des étudiants soucieux d'acquérir une compétence professionnelle leur permettant d'identifier et de gérer des problèmes spécifiques liés à la gestion et la protection de l'environnement au sein d'une entreprise ou d'une organisation afin

de pouvoir proposer un diagnostic et une aide à la décision en matière d'environnement, que ce soit au sein d'une entreprise privée, d'un cabinet d'expertise ou d'une administration.

1.2 Public concerné

Le master s'adresse à deux types de publics :

- d'une part, à des étudiants ayant une formation générale de niveau Bac + 3 en économie ou gestion (licence en économie-gestion, etc.) désireux d'orienter leur carrière professionnelle dans les métiers de l'environnement.
- d'autre part, à des étudiants ayant une formation scientifique de niveau Bac + 3 (licence en biologie, etc.) désireux de compléter leur formation par une approche économique des problèmes d'environnement.

1.3 Débouchés

Les principaux domaines d'engagement sont la gestion de projets environnementaux (ex : Parcs naturels, collectivités), la gestion des déchets (collectivités locales ou entreprises), la gestion de l'eau (ex. : services publics eau et assainissement, maîtres d'ouvrage privés) ou la normalisation ISO 14000 (entreprises ou conseil).

Les principaux recruteurs sont les collectivités territoriales et autres établissements publics, les cabinets d'audit, les bureaux d'études, les associations de protection de la nature et de grands groupes industriels ayant une division environnement.

2. Calendrier

Prérentrée : vendredi 4 septembre 2020, 14h, salle 206, Centre universitaire des Darses.

Intégration : du mercredi 2 au jeudi 3 septembre 2020, chantier nature

Semestre 1 : 12 semaines de cours du lundi 7 septembre au samedi 5 décembre 2020.

Congés du premier semestre : semaine du dimanche 25 octobre 2020 au dimanche 1er novembre 2020 inclus (semaine d'interruption pédagogique).

CLES B2 Anglais : vendredi 20 novembre 2020.

Semaine de révision : du lundi 7 au vendredi 11 décembre 2020 (aucun cours, aucun rattrapage).

Examens du premier semestre : du lundi 14 au vendredi 18 décembre 2020.

Congés de Noël : du dimanche 20 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021 inclus.

CLES B1 Anglais : vendredi 15 janvier 2021 et vendredi 12 mars 2021.

CLES B2 Espagnol/Allemand : jeudi 28 janvier 2021.

Jury semestre 1 : mardi 16 février 2021 à 10h.

CPP semestre 1 mardi 16 février 2021 à 11h.

Semestre 2 : 10 semaines de cours du lundi 4 janvier 2021 au vendredi 19 mars 2021.

Congés du second semestre : semaine du dimanche 28 février au dimanche 7 mars 2021 inclus (semaine d'interruption pédagogique).

CPP semestre 2 : mardi 16 février 2021 à 14h.

Semaine de révision : du lundi 22 au vendredi 26 mars 2020 (aucun cours, aucun rattrapage).

Examens du second semestre : du lundi 29 mars au vendredi 2 avril 2021.

Stage : du lundi 5 avril au vendredi 2 juillet 2020 **pour ceux qui soutiennent en juin**. Le stage ne peut en effet se poursuivre au delà de la date du jury qui vous décerne votre diplôme.

Date limite de remise du mémoire en 2 exemplaires au secrétariat (+ format pdf) : 14 jours avant la soutenance (14 juin 2021). **Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard. Un mémoire dépassant un taux de plagiat-citations de 15 % devra être réécrit.**

Soutenance du mémoire (session 1) : lundi 28 juin et mardi 29 juin 2020.

Jury session 1 : vendredi 2 juillet 2021 à 10h.

Session 2 : examens du lundi 23 août au vendredi 27 août 2021,

Soutenances : 1 et 2 septembre 2021.

Date limite de remise du mémoire en 2 exemplaires (+ format pdf) au secrétariat : mercredi 18 août 2020, 12h. **Deux points de pénalités sont retirés à la note du mémoire sur 20 points par jour de retard. Un mémoire dépassant un taux de plagiat-citations de 15 % devra être réécrit.**

Jury session 2 : Vendredi 3 septembre 2021 à 10h.

3. Équipe pédagogique

Sylvain BILLET, sylvain.billet@univ-littoral.fr, maître de conférences HDR en Toxicologie à l'ULCO, expert auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Laboratoire : UCEIV. Spécialité : toxicologie industrielle et environnementale.

Jérôme BOISSONADE, jerome.boissonade@univ-littoral.fr, maître de conférences en Sociologie à l'ULCO, membre de LAVUE. Spécialités : sociologie, jeunesse, architecture, développement durable.

Olivier BURY, Olivier.Bury@grandcalais.fr, directeur de l'Enfance, Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers. Spécialité : politiques publiques de l'environnement.

Iratxe CALVO-MENDIETA, i.calvo@univ-littoral.fr, maître de conférences en économie à l'ULCO. Laboratoire TVES. Spécialité : économie de l'environnement.

Guillaume CAPPELLE, g_cappelle@yahoo.fr, enseignant d'anglais.

Hélène CASTEX, hcastex@ccep.com, responsable environnement, Coca Cola production, Dunkerque. Spécialité : certification ISO 50001.

Régis CEGLARSKI, regis.ceglarski@tud.fr,

Jérôme CEROTTI, jerome.cerotti@tud.fr, directeur du service Déchets à la communauté urbaine de Dunkerque (CUD). Spécialité : gestion des déchets.

Olivier COHEN, olivier.cohen@univ-littoral.fr, maître de conférences en géographie, spécialité : géographie de l'environnement littoral, développement durable.

Daniel DE WOLF, daniel.dewolf@univ-littoral.fr, professeur de gestion à l'ULCO, responsable du Master 2 EGEDD. Laboratoire TVES. Spécialités : logistique, gestion de projets, transport et environnement.

Hervé FLANQUART, Herve.Flanquart@univ-littoral.fr, sociologue, professeur en aménagement et urbanisme, laboratoire TVES, spécialité: perception/représentation des risques (technologiques, naturels, sociaux...).

Séverine FRÈRE, severine.frere@univ-littoral.fr, maître de conférences en aménagement du territoire et urbanisme à l'ULCO. Laboratoire TVES. Spécialité : qualité de l'air.

Aurélien FOURNIER, fournier.aurelie@nordnet.fr, chargée de communication à la SPPPI Côte d'Opale, spécialité : risques industriels.

Christophe GIBOUT, christophe.gibout@univ-littoral.fr, professeur en aménagement du territoire, directeur du laboratoire TVES.

Laura HOCQUEZ, laura.hocquez@univ-littoral.fr, enseignante en anglais.

Antoine LE BLANC, antoine.le-blanc@univ-littoral.fr, professeur en géographie à l'ULCO. Laboratoire TVES. Spécialités : risques, résilience, patrimoine, mémoire, sport, genre, ville

Henri-Bertrand LEFER, henri-bertrand.Lefer@univ-littoral.fr, ingénieur agronome et docteur en Économie, PAST en gestion à l'ULCO. Laboratoire TVES. Spécialités : gestion de l'eau et système d'information géographique.

Rodrigue MENDEZ, rodrigue.mendez@univ-littoral.fr, maître de conférences HDR en Économie à l'ULCO. Spécialités : théorie de la croissance, économie internationale, économie des retraites et économie expérimentale.

Frédéric MODRZEJEWSKI, frederic.modrzejewski@developpement-durable.gouv.fr, chef de l'unité territoriale de l'Artois, DREAL Nord Pas de Calais Picardie, Béthune. Spécialités : environnement et risques industriels.

Evelyne MONTEIRO, marie-evelyne.monteiro@wanadoo.fr, maître de conférences en droit privé à l'ULCO. HDR. Spécialité : droit privé de l'environnement.

Constantin NAPOLEON, constantin.napoleon@wanadoo.fr, maître de conférences en économie à l'ULCO. Laboratoire TVES. Spécialités : économie du risque environnemental, croissance et développement durable.

Peggy RICART, peggyricart@lasphere.com, directrice d'ECOPAL. Spécialité : Ecologie industrielle, animation de réseau.

Catherine ROCHE, catherine.roche@univ-littoral.fr, professeure des Universités. Spécialité : droit de l'environnement.

Florine SACHY, florine.sachy@dientre.com, Architecte urbaniste, DIENTRE, la Fabrique de territoires. Spécialité : éco-conception.

Edern THEBAUD, edern.thebaud@gmail.com, docteur en droit et avocat. Spécialité : droit de l'environnement.

Delphine LENOIR, delphine.varlet@univ-littoral.fr, PRCE en Économie gestion, docteur en gestion. Spécialité : Ecologie industrielle.

Louinord VOLTAIRE, louinord.voltaire@univ-littoral.fr, maître de conférences en Économie. Spécialité : Economie de l'environnement.

4. Programme des cours

En Master 1 : Semestre 1 : 30 ECTS (299 heures de cours) répartis sur 6 UE :

Master 1 Semestre 1	Enseignant	C M	TD	to- tal	ECTS
UE 1 Approches fondamentales en environne- ment					
1. Économie de l'environnement	Iratxe CALVO	15	15	30	3
2. Droit de l'environnement	Catherine ROCHE	20		20	2
3. Croissance et développement durable	Rodrigue MENDEZ	12	12	24	2
UE 2 Environnement et entreprise					
4. Qualité et management environnemental	Professionnel	12	12	24	2
5. Responsabilité sociale et environnementale	Réseau ALLIANCES	12	12	24	2
UE 3 Outils en environnement					
6. Méthodes quantitatives appliquées à l'envi- ronnement	Daniel DE WOLF	15	15	30	3
7. Systèmes d'information géographique	Henri-Bertrand LEFER ?	0	20	20	2
UE 4 Compétences transversales					
8. Gestion de projets	Daniel DE WOLF	15	15	30	3
9. Projet tuteuré	Séverine FRÈRE	0	20	20	2
10. PPP4 : Insertion professionnelle	Iratxe CALVO	0	20	20	3
11. Initiation à la recherche	Séverine FRERE (6 CM), BULCO (6 TD)	6	6	12	1
UE 5 Langues vivantes					
12. Anglais	Laura HOCQUEZ	0	25	25	3
UE 6 Option : au choix un des cours suivants					
13.1 Risques industriels	Frédéric MODRZE- JEWski (10), Aurélie FOURNIER (10)	10	10	20	2
13.2 Administration territoriale	Séverine FRÈRE	20	0	20	2
Total Semestre 1		117	182	299	30

Semestre 2 : 30 ECTS (243 h) répartis sur 6 UE :

Master 1 Semestre 2	Enseignant	C M	TD	To- tal	ECTS
UE 7 Approches fondamentales : applications					
14. Développement durable : applications	Iratxe CALVO (22), Olivier COHEN (6), Hélène CASTEX (2),	15	15	30	2
15. Droit de l'environnement appliqué à l'entre- prise	Marie-Evelyne (16) MONTEIRO + Edern THEBAUD (8)	12	12	24	2
UE 8 Environnement et société					
16. Environnement et politiques publiques	Olivier BURY	20	0	20	2

17. Risque et territoires	Hervé FLANQUART (10), Antoine LE BLANC (10)	20		20	2
18. Nouveaux modèles économiques	Constantin NAPOLEON(10) + Professionnels (10)	10	10	20	2
UE 9 Gestion de l'environnement					
19. Écologie industrielle	Delphine LENOIR	12	12	24	2
20. Traitement et valorisation des déchets	Jérôme CEROTTI	12	12	24	2
UE 10 Méthodes appliquées à l'environnement					
21. Statistiques appliquées à l'environnement	Louinord VOLTAIRE	0	24	24	2
22. Méthodologie de rédaction d'un mémoire	Iratxe CALVO	0	12	12	1
23. Stage de 3 à 4 mois avec soutenance					8
UE 11 Langue vivante					
24. Anglais	Laura HOCQUEZ, Guillaume CAPELLE	0	25	25	3
UE 12 Option					
25.1 Management intégré QSE	Professionnels	10	10	20	2
25.2 Préparation aux concours de la FPT 1 ^e partie	Séverine FRÈRE(12), Antoine LEBLANC (2), Christophe GIBOUT (2), Régis CEGLARSKI (2), SUAIOF (2)	20		20	2
Total Semestre 2		111	132	243	30
Total Annuel		228	314	542	60

5. Descriptif des cours

1. Economie de l'environnement

Responsable du cours : Iratxe CALVO

Objectifs du cours :

L'objectif de ce cours est de fournir une base théorique à l'analyse des problèmes d'environnement et à la compréhension des politiques publiques dans ce domaine. Il fait le lien entre la formation de base en microéconomie reçue en licence d'Économie-Gestion et le cours de Politiques publiques de l'environnement qui montre ce que sont les différents schémas possibles de l'intervention publique, leur pertinence et leurs limites. Des exposés oraux permettront aux étudiants d'étudier un sujet en particulier et de le présenter devant la classe.

Plan du cours :

Introduction : de l'environnement de l'économie à l'économie de l'environnement

- Définition de l'environnement
- Évolution des problèmes environnementaux notamment en France
- Définition de l'économie de l'environnement
- Relations environnement/économie : prélèvements de ressources naturelles, pollutions, effets en retour sur les activités économiques
- Enjeux environnementaux
- Approches théoriques

Chapitre 1 : L'approche standard en économie de l'environnement

- Notion d'externalité
- Intégration de l'externalité dans le modèle standard

Chapitre 2 : Le problème de la mesure : évaluation économique des actifs environnementaux

- Décision publique et analyse coûts – avantages
- Méthodes indirectes
- Méthode directe

Bibliographie :

- [1] (Arrow K. J. & Fischer A. C. (1974) "Environmental Preservation, Uncertainty and Irreversibility" *Quarterly Journal of Economics*, 88, p. 312-319
- [2] Barde Jean-Philippe (1992), *Économie et politique de l'environnement*, PUF, Paris.
- [3] Beaumais O. et Chiroleu-Assouline M. (2001) *Economie de l'Environnement*, Bréal, Rosny.
- [4] Bonnieux François et Desaignes Brigitte (1998), *Économie et politiques de l'environnement*, Dalloz, Précis, collection sciences économiques, Paris.
- [5] Bontemps P. & Rotillon G. (2003) *L'Économie de l'Environnement*, La Découverte, Paris.
- [6] Bontemps Philippe et Rotillon Gilles (1998), *Économie de l'environnement*, La Découverte, collection « Repères », Paris.
- [7] Faucheux Sylvie et Noël Jean-François (1995), *Économie des ressources naturelles et de l'environnement*, Armand-Colin, Paris.
- [8] Passet René (1996), *L'économie et le vivant*, Economica, 2^e édition, Paris.
- [9] Rotillon G. (2002) *Régulation environnementale : jeux, coalitions, contrats*, Economica, Paris.
- [10] Vivien Franck-Dominique (1994), *Économie et écologie*, La Découverte, collection « Repères », Paris.

Modalités d'examen :

Examen terminal + exposé oral

2. Droit de l'environnement

Responsable du cours : Catherine ROCHE

Objectif du cours :

Connaître et comprendre les éléments essentiels du droit de l'environnement ; savoir rechercher les sources ; mettre en œuvre des procédures.

Programme :

- Sources et principes du droit de l'environnement appliqués aux problématiques environnementales actuelles.
- Évaluation environnementale et enquête publique.

Modalités d'examen : Examen terminal.

Webographie :

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Bibliographie :

- [1] Le droit de l'environnement, J. Morand-Devillier, Que sais-je ? 12^e édition.
- [2] Droit de l'environnement, P. Martin-Bidou, Bréal, 12/2019
- [3] Droit de l'environnement, M. Prieur et al. Dalloz, 8^e édition, 11/2019
- [4] Action publique et environnement. P. Lascoumes - Que sais-je ?, 2^e édition

3. Croissance et développement durable

Responsable du cours : Rodrigue MENDEZ

Objectifs du cours :

L'extraordinaire croissance des deux derniers siècles doit beaucoup à l'immensité des ressources dont disposaient les États-Unis et l'Europe. L'épuisement des ressources naturelles, les pollutions croissantes et la menace de changements climatiques catastrophiques montrent que la croissance doit dorénavant prendre en compte la contrainte environnementale.

De nouvelles questions et de nouveaux dilemmes sont apparus : la croissance peut-elle se poursuivre indéfiniment ? Est-il souhaitable qu'elle se poursuive ? Si oui, comment l'orienter pour qu'elle s'inscrive dans une perspective durable ?

L'objectif du cours est de présenter les outils permettant de poser et *d'analyser en termes économiques* ces nouveaux dilemmes.

Une visite d'entreprise sera organisée pour illustrer la compatibilité entre activité économique rentable, bien-être social et protection de l'environnement.

Plan du cours :

Introduction

- Un aperçu de la croissance sur longue période
- La question : la croissance exponentielle peut-elle perdurer dans un monde où les ressources sont finies ?

Chapitre 1 - Les sources de la croissance

- A. Le cadre de référence : le modèle de Solow
- B. Les moteurs de la croissance
- C. Croissance, population et développement humain

Chapitre 2 - Croissance et dommages environnementaux

- A. Croissance et pollution
- B. La courbe de Kuznets environnementale
- C. Une analyse coût-bénéfice du changement climatique : le rapport Stern

Chapitre 3 - Les approches de la croissance durable

- A. La gestion des ressources non renouvelables : l'approche d'Hotelling

- B. La gestion des ressources renouvelables
- C. La croissance durable et les critères de soutenabilité
 - a. Les deux grandes approches de la croissance durable
 - b. La règle d'Hartwick et ses prolongements
- D. Un aperçu des politiques de prévention du changement climatique

Bibliographie

- [1] *Economic Growth*, David Weil, Pearson International Edition
- [2] *Economie de l'environnement et du développement durable*, Tom Tietenberg et Lynne Lewis, Pearson.
- [3] *Environmental Economics*, David Anderson, Routledge

Modalités d'examen : terminal écrit

4. Qualité et Management Environnemental

Responsable du cours :

Objectif du cours :

L'objectif est de présenter les enjeux qui concourent au développement de système de management environnemental au sein d'entités. Les principaux outils et méthodes seront présentés. L'ensemble des exigences de la norme ISO 14001 fera l'objet d'un développement particulier.

L'objectif est de donner aux étudiants les connaissances nécessaires pour développer et mettre en œuvre un Système de management environnemental au sein d'une entité.

Programme :

Présentation des différentes méthodes et outils en qualité et management environnemental
Développement et présentation des exigences de la norme ISO 14001
Présentation de cas concrets de mise en œuvre de SME
Présentation d'une organisation de type Système de Management Intégré (SMI)

Bibliographie :

- [1] Norme NF EN ISO 14001
- [2] Michel JONQUIERES, Management Environnemental, 100 questions pour comprendre et agir, Afnor Edition, 2005.
- [3] Loetitia VAUTE Marie-Paule GREVECHE, Au cœur de l'ISO 14001 : 2015 - Le système de management environnemental au centre de la stratégie, Afnor Edition, 2015.

Contrôle des connaissances :

Examen terminal : contrôle écrit des connaissances acquises en cours.

5. Responsabilité sociale et environnementale

Responsable du cours :

Objectifs du cours :

Plan du cours :

Bibliographie :

Modalités d'examen :

6. Méthodes quantitatives appliquées à l'environnement 1

Responsable du cours : Daniel DE WOLF

Objectif du cours :

L'objectif de ce cours est double. Il s'agit, d'une part, de donner une *introduction à la modélisation mathématique*, outil utilisé couramment en gestion de l'eau, des transports, etc. Il s'agit, d'autre part, de voir les *méthodes de résolution de ces modèles* principalement en ce qui concerne les modèles linéaires et les modèles non linéaires.

Programme du cours :

Partie I. Introduction à la modélisation

1. Notion de modèle mathématique.
2. Formulation de modèles d'optimisation : choix de variables, écriture de l'objectif, écriture des contraintes.
3. Notions de graphe, flot et réseau.

Partie II. Résolution des modèles d'optimisation

1. Modèles linéaires : résolution graphique.
2. Modèles non linéaires : méthode de Franck Wolfe.
3. Modèles en nombres entiers : méthode de Branch and Bound.

Partie III. Application avec le solveur d'Excel

1. Résolution de modèles d'optimisation avec le solveur d'Excel
2. Interprétation des rapports Excel

Bibliographie :

- [1] F.S. HILLIER et G.S. LIEBERMAN, Introduction to Operations Research, 10ème édition, Mac Graw-Hill Education, New-York, 2015..
- [2] F.S. HILLIER et T.M.S. HILLIER, Introduction to Management Sciences, 6ème édition, Mac Graw-Hill Education, New-York, 2019.
- [3] Y. NORBERT, R. OUELLET et R. PARENT, La recherche opérationnelle, Gaëtan Morin, 3^{ème} édition, 2002.

Modalités d'examen :

Examen terminal d'exercices avec formulaire et calculatrice.

7. Système d'Information Géographique

Responsable du cours : Henri-Bertrand LEFER

Objectif du cours :

4. Appréhender la notion de base de données géographique
- Apprendre par manipulation, les fonctions de base d'un SIG
 - Aborder une utilisation professionnelle de l'outil via un projet à réaliser

Programme du cours :

1. Définitions, philosophie et intérêt de l'outil : qu'est-ce qu'une base de données géographique ? à quoi sert un SIG ? sur quoi repose un SIG ?
2. Découverte des fonctionnalités de base d'ArcGis et prise en main au moyen d'exercices réalisés pendant les séances
 3. L'espace de travail : se repérer et se déplacer : les coordonnées géographiques, le calage des fonds de cartes, le positionnement dans l'espace, l'échelle
 4. Créer, sélectionner, modifier, déplacer des objets géographiques
 5. Notion de classes d'entités, de couches, de tables, de champs
 6. Les outils de topologie graphique
 7. Les bases sémantiques associées : création, interprétation géographique, statistiques, cartes automatiques
 8. Importer et exporter des bases de données géographiques graphiques et attributaires
 9. Requêtes et sélections d'objets sous condition
 10. Mise en page et édition

Bibliographie :

- [1] SHANER J., WRIGHTSELL J. : « Editing in ArcMap », GIS by ESRI, 311.
- [2] ARCGIS : « Qu'est-ce que ArcGis ? », GIS by ESRI, 55.
- [3] VIENNEAU A. : « Utilisation d'Arc Catalog », GIS by ESRI, 303.
- [4] <http://www.portailsig.org>
- [5] <http://www.webhelp.esri.com>

Modalités de contrôle des connaissances : Projet à rendre.

8. Gestion de Projets

Responsable du cours : Daniel DE WOLF

Objectif du cours :

Il s'agit, d'une part, de présenter aux étudiants la *formulation* d'un problème de gestion de projet et, d'autre part, d'introduire les *techniques de résolution* de ces problèmes. On verra les *techniques d'ordonnancement, d'analyse de projets, de suivi de projets* et de *gestion du risque* d'un projet.

Programme :

Introduction.

- Définition de la *gestion de projet* et présentation les objectifs *de qualité, de délai* et *de coût*.
- Définition de la *direction de projet* et du *contrôle de projet*

I : L'ordonnancement de projets.

- Ordonnancement par la *méthode du potentiel*
- Ordonnancement par la *méthode PERT*,

II : L'analyse du projet.

- Définition du projet : la *phase du projet, tâches du projet, relations*
- Définition du *plan d'investissement*,

III : Le suivi de projets

- *Le suivi de la programmation des tâches du projet*
- *Le suivi des coûts*

IV : La gestion du risque

- *La méthode PERT*
- *La méthode SIMULATOIRE*

Bibliographie :

- [1] Sandrine FERNEZ-WALCH, Management de nouveaux projets, AFNOR, Paris, 2000.
- [2] Vincent GIARD, Gestion de Projets, Economica, Paris, 1991.
- [3] Robert HOUDAYER, Evaluation financière des projets, Economica, Paris, 1999.
- [4] Rolande MARCINIAK et Martine CARBONEL, Management des projets informatiques, AFNOR, Paris, 1996.
- [5] J.R. MEREDITH, et S.J. MANTEL, Project Management, John Wiley, 2003.

Modalités d'examen : examen terminal d'exercices d'application des notions vues au cours. **9.**

9. Projets tuteurés

Responsable du cours : Séverine FRÈRE

Objectifs du cours :

L'objet des études de cas est de familiariser l'étudiant avec l'analyse multidisciplinaire d'un problème environnemental. Par un travail effectué en groupe, les étudiants doivent répondre à une commande passée par une structure ou un enseignant.

Plan du cours :

Toutes les 2 semaines, une présentation de l'avancement du travail sera faite en cours.

Bibliographie : sera indiquée en cours.

Modalités d'examen : dossier écrit et présentation orale devant un jury composé de 2 enseignants.

10. PPP4: Insertion professionnelle

Responsable du cours : Iratxe CALVO

Objectifs du cours :

- Définir un projet professionnel
- S'approprier les outils de techniques de recherche d'emploi
- Identifier et construire son réseau, comprendre l'intérêt des réseaux sociaux
- Sensibiliser et présenter les réseaux sociaux comme un levier pour leur insertion professionnelle

Plan du cours :

11. Module d'aide à l'insertion professionnelle

- Finaliser le bilan de compétences et affiner le projet (en intégrant le stage de L3)
- Confronter son projet au marché
- Élaborer un plan d'actions pour atteindre son projet
- Choisir et rechercher des stages en cohérence avec son projet
- Atelier CV et lettre de motivation avec relecture individuelle
- Conseils sur l'entretien
- Simulation d'entretien avec des professionnels (via les associations d'anciens cadres)

12. Réseaux sociaux et entrepreneuriat (3h)

Intervenant : Centre Entrepreneuriat du Littoral

- Connaissance et exploitation des réseaux socio-économiques
- Les réseaux d'entrepreneurs, des collectivités locales et des associations
- Modes de création de ses propres réseaux en rapport avec son projet professionnel et prise en compte des profils et compétences d'entrepreneurs
- Modes de formalisation de projets entrepreneuriaux ou intrapreneuriaux avec exploitation des réseaux accessibles

Modalités de contrôle des connaissances : contrôle continu :

Contrôle continu et épreuve écrite : 4/5 de la note

CEL : QCM inclus dans la séance de 3 heures : 1/5 de la note

Rattrapage CEL en deuxième session : QCM – temps de l'épreuve surveillée : 30 minutes.

11. Initiation à la recherche

Responsable du cours :

Objectifs du cours :

Plan du cours :

Bibliographie :

Modalités d'examen :

12. Anglais

Responsable du cours : Laura HOCQUEZ

Objectifs du cours Premier objectif des cours de langues vivantes étrangères : l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification.

Contenu du programme :

Anglais à coloration économique et gestion, supports traitant des questions de développement durable et d'environnement.

Bibliographie :

Indications données en cours.

<http://crl.univ-littoral.fr>

Modalités de contrôle des connaissances : contrôle continu :

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5^e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL). En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL. Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Session 1

M1 tout en contrôle continu.

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi la note de 0/20 pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant.

Session 2

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation pour les deux semestres. M1 Examen terminal = deux épreuves : 1) CO + CE + PE (2h), et/ou 2) PO. L'étudiant peut rattraper soit l'une de ces deux épreuves, soit les deux. (L'étudiant garde sa note de CRL qui n'est pas rattrapable).

13.1 Risques industriels

Responsables du cours : Aurélie FOURNIER et Frédéric MODRZEJEWSKI

Objectifs du cours :

- [1] Sensibilisation aux risques industriels majeurs et information sur les outils de concertation en environnement industriel sur la Côte d'Opale Flandre.
- [2] Connaître les acteurs dans le domaine des Installations Classées.
- [3] Comprendre les enjeux de territoire et environnementaux pour la « cohabitation » du monde industriel, des populations, de la biodiversité...

Contenu du cours :

Visite commentée de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque

Cours général sur la gestion des risques industriels en France et sur les outils de la concertation.

Présentation des acteurs et de la DREAL au regard des missions de protection de l'environnement

Réglementation relatives aux installations classées (risques sanitaires et technologiques)

Bibliographie : sera donnée en cours

Modalités de contrôle des connaissances : Jeu de rôle et un devoir terminal

13.2 Administration territoriale

Responsable du cours : Séverine FRERE

Objectifs du cours :

Le cours a pour objet d'initier les étudiants à « l'Administration des Collectivités Territoriales en France » et d'apporter les connaissances requises à la préparation aux épreuves de concours de la fonction publique territoriale. Il vise à expliquer le contexte et l'organisation institutionnelle des collectivités.

Il s'agit donc de présenter ce qu'est une collectivité territoriale, quels sont les principes qui prévalent à la répartition des compétences entre collectivités territoriales, quelles sont les compétences de chacune des collectivités territoriales et comment ces compétences sont mises en œuvre.

Plan du cours :

La première partie du cours expliquera les principes de l'organisation des collectivités territoriales en France (décentralisation, libre administration, autonomie, subsidiarité, droit à l'expérimentation...) puis la seconde étudiera les compétences des collectivités territoriales.

Seront successivement étudiées les compétences des Régions, des Départements et des Communes et Groupements de communes.

Bibliographie : sera donnée au cours.

Modalités d'examen : QCM (1 heure).

14. Développement durable : applications

Responsables du cours : Iratxe CALVO et Olivier COHEN

Objectif du cours :

Il s'agit dans ce cours de proposer aux étudiants quelques applications possibles des principes du développement durable. Pour cela, l'enseignement s'appuie d'abord sur un rappel de ces principes, puis ensuite sur une présentation de quelques grands champs d'application du développement durable. Des exemples concrets de mise en œuvre du développement durable seront présentés par des intervenants professionnels, ce qui permettra de faire le lien entre les principes théoriques et leurs applications concrètes. Des visites de site seront également organisées pour constater sur le terrain la façon dont le concept de développement durable se traduit par des activités concrètes.

Plan du cours :

Chapitre 1 : : Rappels des fondements et concepts du développement durable

Chapitre 2 : Champs d'application du concept de développement durable

- Visite de la ville de Grande-Synthe
 - Visite du centre de tri et de la ressourcerie du SYMEVAD
 - Participation au World Forum Lille
 - Témoignage d'un créateur d'entreprise en Économie Sociale et Solidaire (ESS)
 - Visite du CD2E
 - Visite des sites naturels du Blanc Nez et de la Baie de Wissant avec un gestionnaire d'EDEN 62
- D'autres visites pourront être organisées en fonction des disponibilités des structures partenaires.

Bibliographie :

Elle sera donnée en fonction des travaux demandés aux étudiants.

Modalités de contrôle des connaissances :

Session 1 : Contrôle continu (exposés, dossiers...) Session 2 : Dossier

15. Droit de l'environnement appliqué à l'entreprise

Responsables du cours : Marie-Evelyne MONTEIRO et Ederm THEBAUD

Les objectifs du cours :

Les objectifs du cours sont de faire acquérir aux étudiants une culture juridique de base assez large, et certains réflexes juridiques, tant dans les sources et les origines juridiques de ce droit, que du contenu de l'arsenal juridique déployé.

Plan de cours :

Première partie : Le risque pénal en matière d'atteintes à l'environnement ;

Deuxième partie : La réparation civile des dommages environnementaux ;

Troisième partie : L'assurance des risques de pollution.

Bibliographie :

[1] Le précis de droit de l'environnement des éditions DALLOZ.

[2] Le maire et la protection juridique de l'environnement, par François ZIMERAY, éd. LITEC

[3] Guide de l'environnement industriel, recueil de textes, par Christian HUGLO, éd. LITEC

Il sera ultérieurement spécifié aux étudiants la bibliographie spéciale de chaque thème abordé.

Modalités d'examen : examen terminal

16. Environnement et Politiques publiques

Responsable du cours: Olivier BURY

Plan du cours :

Introduction

Naissance du concept d'environnement
Création du ministère de l'environnement Développement durable
Emergence de la notion de développement durable
Agenda 21
Le Plan de Déplacements Urbains
Principe de précaution
La charte de l'environnement

Risques naturels et industriels

Textes juridiques
Risques technologiques
Risques naturels
Loi risques du 30 juillet 2003
L'organisation du MEEDDM

Politique de l'eau

La nature et les paysages

La biodiversité
Nature et paysages en France
La politique de protection de la biodiversité en France
Son organisation
Ses perspectives d'évolution

Synthèse et conclusion

Cadre réglementaire du risque naturel et technologique
Plan séisme
Milieux professionnels de l'Environnement

Bibliographie :

- [1] Rapport à l'Assemblée nationale, Charte de l'environnement, Mme Nathalie Kosciusko Morizet
- [2] Environnement et développement durable, l'indispensable mobilisation des acteurs économiques et sociaux, Conseil économique et social, Claude Martinand, Editions des journaux officiels
- [3] L'environnement en France, édition 2002, Institut français de l'environnement, Editions La découverte
- [4] Enjeux et politiques de l'environnement, Cahiers français n° 306 janvier février 2002, Documentation française
- [5] Regards croisés sur le bilan 1997-2001, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
- [6] Un siècle d'environnement, revue aménagement et nature, mars 1998
- [7] L'Environnement, un défi pour le XXIème siècle, Ministère de l'environnement, 1997
- [8] 25 ans d'environnement, novembre 1996, Ministère de l'environnement
- [9] Recueil de textes sur l'environnement, les années pionnières 1970-1975, Pierre Clavel, avril 1995, Caisse française de développement
- [10] La création du ministère de la protection de la nature et de l'environnement, essai sur l'adaptation de la structure gouvernementale à une mission nouvelle, thèse, Jean-François Bazin, Université de Dijon 1973 (2 tomes)

- [11] Le développement durable, Sylvie Brunel, Que sais-je? PUF
- [12] Le principe de précaution, François Ewald, Christian Gollier, Nicolas de Sadeleer, PUF
- [13] Le nouvel âge de l'écologie, Dominique Bourg, Collection TechnoCité, Editions Charles Léopold Mayer
- [14] Préparation de la charte de l'environnement, dossier d'information, Ministère de l'Ecologie et du développement durable

Modalités d'examen :

Une note sur présentation d'un exposé et une note sur l'examen final, examen de deux heures sur un sujet de cours.

17. Risques et territoires

Responsables du cours : Hervé FLANQUART et Antoine LE BLANC

Objectifs du cours :

L'objectif général du cours est de proposer une mise en contexte d'enjeux mais aussi de projets d'échelles variées. A la fin du cours, les étudiants devront être capables d'analyser les situations et les politiques locales de gestion des risques, de comprendre les conditions dans lesquelles elles s'élaborent et se modifient et à quels objectifs elles répondent.

Plan du cours :

Ce cours de M1 constitue une introduction à la notion éminemment géographique de « risque » et interroge son rapport aux territoires.

Ce qui est nommé « risque » n'est pas un fait de la nature, mais une notion sociale ; l'approche développée dans ce cours permet de confronter aléas, enjeux, vulnérabilités et résilience, sur des territoires variés, mais avec un accent sur les territoires urbains et industriels. Le cours portera aussi sur l'analyse des perceptions et des représentations des risques, ainsi que sur les différentes modalités et les outils fondamentaux de la gestion des risques sur les territoires.

Bibliographie :

- [1] ANSIDEI M., DUBOIS D., FLEURY D., MUNIER B. (dir), *Les risques urbains : acteurs, systèmes de prévention*, Paris, Anthropos, 1998, 286 p.
- [2] BECK U., *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, Alto, 2001, 521 p.
- [3] BODY-GENDROT S., LUSSAULT M., PAQUOT T. (ed), *La ville et l'urbain. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2000, 441 p.
- [4] BOURRELIER P.-H. et al., *La Prévention des Risques Naturels*, Paris, La Documentation Française, 1997, 702 p.
- [5] CHALINE C., DUBOIS-MAURY J., *La ville et ses dangers : prévention et gestion des risques naturels, sociaux et technologiques*, Paris, Masson, 1994, 247 p.
- [6] DAUPHINE A., *Risques et Catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer*, Paris, A. Colin, 2001, 288 p.
- [7] EWALD F., GOLLIER C., DE SADELEER N., *Le Principe de Précaution*, Paris, PUF, Que Sais-je ?, 2001, 127 p.
- [8] FAUGERES L., VILLAIN-GANDOSSI C. (éd), *Risque, Nature et Société. Actes du Séminaire « Delphes I »*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 252 p.
- [9] GILBERT C. (dir), *La catastrophe, l'élu et le préfet*, Grenoble, PUG, Actes du séminaire « Catastrophe et gestion de crise, rôle de l'Etat et des collectivités locales » des 7-8 décembre 1989 à Grenoble, 1990, 295 p.
- [10] LARROUY-CASTERA X., OURLIAC J.-P., *Risques et urbanisme : risques naturels, risques technologiques, prévention, responsabilités*, Paris, Ed. Le Moniteur, 2004, 237 p.
- [11] MARTIN P., *Ces risques que l'on dit naturels*, Aix-en-Provence, Edisud, 1998, 256 p.

- [12] PERETTI-WATEL P., *Sociologie du risque*, Paris, A. Colin, 2000, 286 p.
- [13] *Plans de prévention des risques naturels (PPR). Guide méthodologique*, Paris, La Documentation Française, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, 2002, 112 p.
- [14] VEYRET Y., « Géographie des risques naturels », *Documentation photographique (Dossier)*, Paris, La Documentation Française, n° 8023, octobre 2001, 64 p.

Modalités d'examen :

L'évaluation se fera sous forme de contrôle écrit des connaissances et des capacités d'analyse à la fin du cours, complété par une note de participation orale.

18. Nouveaux modèles économiques

Responsable du cours : Constantin NAPOLEON

Objectifs du cours :

Plan du cours :

Bibliographie :

Modalités d'examen :

19. Ecologie industrielle

Responsable du cours : Delphine LENOIR

Objectifs du cours :

L'objectif du cours est de présenter aux étudiants ce qu'est l'écologie industrielle, l'intérêt qu'elle peut présenter tant pour les entreprises que les territoires, mais aussi les difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises lors de sa mise en œuvre.

Plan du cours : durée 16h

Introduction générale

Chapitre 1 : Genèse et définition de l'écologie industrielle

Chapitre 2 : Écologie industrielle et symbiose industrielle

Chapitre 3 : Intérêts, obstacles et contraintes de l'écologie industrielle

Chapitre 4 : La recherche de synergies : le cas de Dunkerque

Conclusion

Travaux dirigés : durée 8h

Analyse d'études de cas en France et à l'international

Intervention de deux professionnels

Visite d'entreprise

Bibliographie :

- [1] Adoue C, 2007. Mettre en œuvre l'écologie industrielle. Collection science et ingénierie de l'environnement, presses polytechniques et universitaires romandes.
- [2] Erkman S, 1998. Vers une écologie industrielle : comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle, Paris, Edition Charles Léopold Mayer.

Modalités d'examen : examen terminal écrit d'une durée de 2 heures.

20. Traitement et valorisation des déchets

Responsable du cours : Jérôme CEROTTI

Objectifs du cours :

Ce cours vise à apporter aux étudiants une culture générale sur le traitement et la valorisation des déchets. Il a également pour objectif de montrer la nécessité d'aboutir à un traitement rigoureux des déchets et de dresser un panorama général des filières de recyclage.

Plan du cours :

- Les gisements de déchets
- Les interlocuteurs du déchet
- La collecte, de la production vers le traitement
- Le traitement des déchets
- Le tri
- Le recyclage
- Impacts environnementaux et sanitaires des déchets

Bibliographie :

- [1] ADEME (2015), Chiffres-clés Déchets -Édition 2015, disponible sur : http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/chiffres-cles-dechets-201507_8500.pdf
- [2] BALET Jean-Michel (2005), Aide mémoire. Gestion des déchets, Dunod, 230 p.
- [3] Cercle national du recyclage (2010), Guide de l' élu local en charge des déchets, disponible sur : <http://www.cercle-recyclage.asso.fr/publications/guide.html>
- [4] DAMIEN Alain (2009), Guide du traitement des déchets, Dunod, 439 p.
- [5] TURLAN Tristan (2013), Les déchets : collecte, traitement, tri, recyclage, 256 p.

Modalités d'examen : Examen terminal.

21. Statistiques appliquées à l'environnement

Responsable du cours : Louinord VOLTAIRE

Objectif du cours :

Familiariser les étudiants avec les techniques et outils de la statistique

Programme :

Chapitre 1. Test d'hypothèses

Chapitre 2. Corrélation et régression linéaire

Chapitre 3. Introduction à la modélisation des variables-réponses qualitatives

A propos des TD

Les TD porteront essentiellement sur des données d'enquête d'évaluation contingente, de coûts de transport et de comportement contingent. Ces méthodes sont étudiées au premier semestre en UE 4.1 Economie de l'environnement.

Bibliographie :

- [1] David R. Anderson, Dennis J. Sweeney et Thomas A. Williams (2013) Statistiques pour l'économie et la gestion. 4ème Edition, De boeck, 845 pages
- [2] Corinne Hahn et Sandrine Macé (2012) Méthodes statistiques appliquées au management. Pearson, 335 pages

[3] Pascal Bressoux (2008) Modélisation statistique appliquée aux sciences sociales. De Boeck Université, 463 pages

Contrôle des connaissances : Contrôle continu et examen écrit sans document.

22. Méthodologique de rédaction d'un mémoire

Responsable du cours :

Objectifs du cours

Ce cours a pour objectif d'aider les étudiants dans la rédaction de leur mémoire, essentiellement du point de vue méthodologique.

Plan du cours

16h de cours sont prévues en séances de 3h et de 2h.

Après des rappels sur les méthodes de recherche et d'exposition, le contenu du cours aidera les étudiants dans le choix de leur sujet, leur méthode de recherche ainsi que dans l'élaboration de leur problématique. On insistera sur des aspects comme le choix d'un sujet, la construction d'une problématique, la présentation d'un cadre analytique, mais aussi sur la recherche d'information (bases de données académiques), la lecture et l'utilisation des textes scientifiques, la bibliographie ou la présentation écrite et orale.

Bibliographie

- [1] BEAU Michel, en collaboration avec Magali Gravier et Alain de Toledo, 2006, L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de master, ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net, nouvelle édition, Paris, La Découverte, 208 p.
- [2] BECKER Howard S., 2002, Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales, Paris, La Découverte, 350 p.

Contrôle des connaissances

Chaque étudiant sera évalué selon une grille qui prend en compte :

- 1) La présence et la participation en cours où des contrôles continus auront régulièrement lieu.
- 2) La note donnée par la BULCO.
- 3) La note finale donnée par le jury lors de la soutenance du mémoire.

Note globale (total 1+2+3)/3 : /20

Seconde session : idem.

23. Stage

Objectifs du stage :

Le stage de M1 a pour but d'avoir un premier contact avec le monde de l'entreprise.

Sujet du stage :

Le stage doit correspondre avec l'application d'au moins une matière vue dans le master. Les étudiants peuvent anticiper les matières du M2 en acceptant un stage sur la gestion de l'eau, des transports ou des déchets. Le sujet du stage, défini conjointement par le tuteur d'entreprise et l'étudiant, doit être approuvé par la responsable du Master.

Durée du stage :

Le stage dure entre 3 et 4 mois. Le stage se termine au plus tard le jeudi 27 juin 2019 (session 1) ou le vendredi 30 août 2019 (session 2).

Mémoire et soutenance :

Durant le stage, l'étudiant choisit un problème rencontré au cours du stage et montre sur un **maximum 30 pages hors annexes** comment les cours peuvent aider à le résoudre. Attention, le mémoire doit être présenté durant la quatrième semaine de juin alors même que le stage est encore en cours. Il ne s'agit donc pas d'un rapport de stage qui impliquerait que le stage soit fini. L'étudiant est encadré par un tuteur en entreprise et un enseignant.

Le mémoire est remis **impérativement en trois exemplaires papier et un par mail** au secrétariat du master EGEDD **aux dates indiquées dans le calendrier ci-dessus**. Tout mémoire remis après la date de première session sera automatiquement considéré comme défaillant. Tout mémoire remis après la date de seconde session entraînera automatiquement la non réussite de l'année d'étude. Comme indiqué dans les modalités de contrôle des connaissances, le département Economie Gestion a décidé que la note du mémoire serait éliminatoire, ce qui signifie qu'il faut avoir 10/20 au minimum sur l'année et 10/20 au minimum pour le mémoire pour valider son année.

La soutenance consiste en une présentation synthétique du mémoire de **20 minutes** devant au moins **deux membres du jury dont minimum un enseignant chercheur de l'ULCO** suivies de maximum 30 minutes de questions des membres du jury. Le tuteur entreprise fait partie du jury. S'il ne peut être présent, il remet à l'étudiant une lettre d'évaluation du stagiaire sous enveloppe qui sera remise au président de jury à la soutenance par l'étudiant.

Les étudiants veilleront, d'une part, à ne pas remettre un rapport de stage (le cours de méthodologie de la rédaction d'un mémoire expliquera la différence entre un mémoire et un rapport de stage). Ils veilleront d'autre part à tout de même présenter leur apport personnel. Enfin, ils veilleront à un respect strict de l'orthographe et des accords en utilisant, par exemple, un correcteur orthographique.

Contactez son directeur : Un directeur de mémoire conseille l'étudiant dans sa démarche de recherche, mais c'est à l'étudiant de prendre l'initiative des rencontres avec lui. Pour que ces rendez-vous soient fructueux, il faut absolument lui faire parvenir, quelques jours avant un texte ou des éléments écrits du travail (une problématique, une bibliographie, des résultats...). A *minima*, l'étudiant contactera son directeur de mémoire 15 jours après avoir commencé le stage.

Ordre de présentation à respecter :

- Page de garde
- Page de titre: page qui reproduit la page de garde
- Remerciements
- Table des matières
- Table des figures (optionnel)
- Table des sigles et acronymes
- Introduction
- Corps de texte
- Conclusion
- Bibliographie
- Annexes
- 4^e de couverture

Titre du mémoire : Il doit exprimer tout à la fois le sujet du mémoire et la thèse défendue (ex: titre pour le sujet et un sous-titre pour la problématique). Ex : « Le Plan de Déplacements d'Administration, vers une modification des mentalités grâce à des mesures adaptées. L'exemple du PDA de la Ville de Lyon ». Ex : « Le développement

durable, de l'information à l'éducation. Exemple de la mise en place de l'Agenda 21 de la ville de Saint-Omer ». A éviter : un titre composé uniquement d'une question.

Niveaux de titre : Chapitres, Sections, Sous-sections, Paragraphes... Hiérarchisation : au plus simple: 1., 1.1, 1.1.1. L'organisation des différents niveaux de titre doit être équilibrée.

Faire des transitions : Chaque idée présentée doit être reliée à ce que vient d'être dit pour faire ressortir la cohérence du récit. Introduire les chapitres et les sections (éviter deux titres qui se suivent sans texte entre eux). Faire des transitions entre les sections et surtout entre les chapitres (conclusion de chapitre et annonce du suivant).

Fixer les frontières du sujet : se poser des questions « Qui? Quand? Où? Quels acteurs? Quel phénomène ? »

La problématique (« L'art de poser les problèmes ») : Poser une question principale et des questions complémentaires et imaginer les réponses ou hypothèses. L'objectif n'est pas seulement de décrire un phénomène ou une situation, mais de proposer un schéma explicatif et des éléments d'aide à la résolution du problème. Ex: « Comment les activités de l'écotourisme peuvent-elles contribuer au développement durable du Parc naturel régional du Morvan ? » Le mémoire est une réponse argumentée à la question principale, qui confirme ou non l'hypothèse de départ et qui propose des pistes pour aider le décideur (la structure d'accueil) à atteindre ses objectifs.

Introduction (3-4 pages) : Intérêt du sujet, sujet du mémoire et ses limites, raisons qui expliquent le choix du sujet (enjeux, actualité...), la problématique (question posée), premier et bref état de la réflexion sur le sujet, les hypothèses et les méthodes, annonce du plan du mémoire.

Conclusion (3-4 pages) : Rappelle les enjeux et la problématique, résume les principaux résultats, indique dans quelle mesure les hypothèses sont ou pas validées, elle ouvre des perspectives nouvelles : recherches supplémentaires possibles, interrogations sur le devenir de la question, applications possibles...

Annexes : Documents trop longs pour être cités dans le corps du texte mais qui méritent une lecture intégrale. Éviter de les surcharger. Ils doivent être à la source de renvois dans le texte. Les annexes sont comprises dans la pagination et sont numérotées.

Recherche bibliographique : L'étudiant devra s'appuyer, pour chacune des étapes de rédaction du mémoire (présentation des enjeux, concepts clés, analyse des situations, etc.) sur des travaux de recherche et/ou empiriques réalisés sur le sujet par d'autres chercheurs et organismes (littérature scientifique et littérature grise). Le mémoire devra montrer la façon dont d'autres chercheurs ont traité le sujet, soulevé des enjeux, développé des analyses sur le sujet. Ces travaux pourront consolider les propos de l'étudiant et aideront à construire l'argumentaire nécessaire au traitement de la problématique. L'absence ou la faiblesse de références bibliographiques sera fortement pénalisée.

Sources documentaires : BULCO, Maison de la Recherche en Sciences de l'Homme (21 quai de la citadelle) – Centre de doc. avec personnel qui peut vous aider, Bases de données de revues scientifiques en ligne : www.revues.org, www.cairn.info, www.sciencedirect...

Recherche sur Internet: attention aux pièges!; tout site internet doit être accompagné de la date de consultation ; la référence d'un document trouvé sur internet n'est pas l'adresse du site sur lequel il a été trouvé ; wikipédia n'est pas une source valable ; privilégiez les sites des organismes officiels ; toute information sans référence précise ne peut pas être utilisée.

Plagiat : Surtout ne jamais recopier des phrases ou des passages de livres, articles, site internet ou autres documents sans mettre de guillemets et sans citer vos sources : ce serait du plagiat, pratique inadmissible dans un mémoire universitaire.

Le plagiat dans un mémoire impliquera la note de 0.

Bibliographie : Les documents cités dans le corps du texte sont présentés dans une liste dite « Bibliographie ». Les éléments de la bibliographie sont classés par ordre alphabétique d'auteur. Exemple de règle :

1) Articles de revues

NOM AUTEUR Initiale du prénom, Année, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, tome, volume n° XX, p. X-X.

Ex : ADAR Z. et GRIFFIN J.M., 1976, « Uncertainty and the Choice of Pollution Control Instruments », *Journal of Environmental Economics and Management*, n° 3, p. 178-188.

2) Ouvrages,

NOM AUTEUR Initiale du prénom, Année (N^e Édition), *Titre de l'ouvrage*, Ville d'édition, éditeur, Nom de la collection ; n° de la collection ; XXX p.

Ex: AMIGUES J.-P., BONNIEUX F., LE GOFFE P. et POINT P., 1995, *Valorisation des usages de l'eau*, Paris, Economica, 112 p.

3) Colloques

NOM AUTEUR Initiale du prénom, Année, « Titre de la communication », Intitulé du colloque, Lieu du colloque, XX p.

Ex: ALLAIN S., 2003, « A "Negotiated Public Action" perspective for the resolution of water use conflicts », 54^e Conseil international de la CIID, 20^e Conférence européenne de la CIID, Montpellier, 14-19 septembre, 14 p.

Format et présentation :

- Texte justifié : lignes toutes de la même longueur
- Police type : Times New Roman, taille 12, interligne simple
- Marges : 2,5cm à gauche et à droite ; 1,5 cm en haut ; 2 cm en bas
- Impression en recto-verso
- 4^e de couverture : résumé en français+mots-clés et résumé en anglais+mots clés
- Éviter la couleur dans les titres et les schémas (le mémoire doit pouvoir se lire en noir et blanc) et la surcharge (gras, surlignage...)
- Numérotation des pages : dès la page de titre (la couverture ne compte pas) et jusqu'à la dernière annexe
- Photographies : libres de droits, lisibles, avec source (auteur, année, n° de page)
- Notes de bas de page : à utiliser avec modération

Diaporama de soutenance : rappeler dans une ou deux diapos les enjeux du sujet et la problématique. Le cœur de la soutenance sera la présentation des principaux résultats, la thèse défendue et les considérations qui en découlent (il ne s'agit pas d'un résumé du mémoire !). 2-3 idées maximum par diapo (ne pas surcharger avec des longues phrases), figures accompagnées de sources et légendes lisibles. Préférez les fonds sobres et un bon contraste entre police et fond, taille de police d'au moins 16 points.

24. Anglais

Responsables du cours : Laura HOCQUEZ

Premier objectif des cours de langues vivantes étrangères : l'amélioration du niveau général de compétences en langues (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) visant l'obtention d'une certification.

Contenu du programme :

Anglais à coloration économique et gestion, supports traitant des questions de développement durable et d'environnement.

Bibliographie / webographie :

Indications données en cours.

<http://crl.univ-littoral.fr>

Modalités d'examens : Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL). En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL. Les examens terminaux communs de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Session 1

M1 tout en contrôle continu

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi la note de 0/20 pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant.

Session 2

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation pour les deux semestres.

M1 Examen terminal = deux épreuves : 1) CO + CE + PE (2h), et/ou 2) PO. L'étudiant peut rattraper soit l'une de ces deux épreuves, soit les deux. (L'étudiant garde sa note de CRL qui n'est pas rattrapable).

25.1 Management intégré QSE

Responsable du cours :

Objectifs du cours :

Plan du cours :

Bibliographie :

Modalités d'examen :

25.2. Préparation aux concours de la fonction publique territoriale, 1^{ère} partie

Responsable du cours : Séverine FRERE

Intervenants :

Séverine Frère (12h), Antoine Le Blanc (2h), Christophe Gibout (2h), Régis Céglański (2h), SUAIO (2h).

Objectifs du cours :

Etre capable de se présenter à des concours de catégorie B ou (bac et bac+3) de la fonction publique territoriale (collectivités) : Rédacteur Territorial ou Technicien territorial

Epreuves préparées :

- Pratique de la note à partir d'un dossier proposée au concours de rédacteur territorial : analyse de dossier documentaire, rédaction d'une note de synthèse
- Préparation à l'épreuve de réponses aux questions à partir d'un dossier documentaire proposé au concours de technicien territorial
- Préparation à l'épreuve orale devant jury
- Epreuve de composition sur la place et le rôle des collectivités (en vue du concours d'attaché).

Plan du cours :

Bibliographie : sera donnée au cours.

Modalités d'examen :

Epreuve écrite (note de synthèse ou réponses aux questions à partir d'un dossier documentaire).

6. Modalités de contrôle des connaissances

Chapitre I : Dispositions générales

Le Master sanctionne un deuxième cycle de formation correspondant à 120 crédits ECTS.

Règlement des études

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au président de l'université. La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

Calendrier universitaire

L'année universitaire s'organise entre le début du mois de septembre de l'année civile N et la fin du mois de septembre de l'année civile N+1 (délibérations de jury comprises).

Chapitre II : Accès aux études de Master, inscription et progression

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6 du code de l'éducation, Les formations du deuxième cycle sont ouvertes aux titulaires des diplômes sanctionnant les études du premier cycle ainsi qu'à ceux qui peuvent bénéficier de l'article L. 613-5 ou des dérogations prévues par les textes réglementaires.

Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

L'ULCO a décidé de fixer des capacités d'accueil pour l'entrée en M1 : **25 étudiants en M1 EGEDD et 25 étudiants en M2 EGEDD.**

Cependant, s'ils en font la demande, les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne sont pas admis en première année d'une formation du deuxième cycle de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle en tenant compte de leur projet professionnel et de l'établissement dans lequel ils ont obtenu leur licence, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cette demande est faite par l'étudiant immédiatement après l'obtention de la licence sanctionnant des études du premier cycle ou de manière différée.

Attention : la procédure d'appel auprès du Recteur est décrite dans le décret n° 2017-83 du 25/01/2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme de licence non admis en 1^{ère} année d'une formation de leurs choix conduisant au diplôme de master se voient proposer l'inscription dans une formation de deuxième cycle.

Les capacités d'accueil fixées par les établissements font l'objet d'un dialogue avec l'Etat.

Les titulaires du diplôme national de licence sanctionnant des études du premier cycle qui ne poursuivent pas une formation du deuxième cycle sont informés des différentes perspectives qui s'offrent à eux en matière d'insertion professionnelle ou de poursuite de leur formation. Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités de cette information.

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-6-1 du code de l'éducation,

L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont validé la première année de cette formation.

Attention : à l'ULCO, l'accès est de droit en 2^{ème} année de Master pour les étudiants titulaires d'une 1^{ère} année de master de la même mention (et parcours) de l'établissement.

Un décret pris après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche peut fixer la liste des formations du deuxième cycle conduisant au diplôme national de Master pour lesquelles l'accès à la première année est ouvert à tout titulaire d'un diplôme du premier cycle et pour lesquelles l'admission à poursuivre cette formation en deuxième année peut dépendre des capacités d'accueil des établissements et, éventuellement, être subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

- L'enjambement n'est pas autorisé entre le M1 et le M2.

- Redoublement en Master : un texte sera adopté en CFVU pour toutes les filières « sélectives ».

Chapitre III : Validation des parcours de formation

- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Le mode du contrôle continu et régulier est à privilégier sur l'ensemble du cursus conduisant au Master.

* Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

* Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies.

- Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve, sauf situations exceptionnelles et dérogatoires reconnues par le jury).

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Le nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (cas du redoublement dans mention identique), les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente. Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

- Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de Master selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le paragraphe suivant. Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Elle peut être organisée entre deux semestres au sein d'une même année de Master selon les départements pédagogiques (voir règlement des études).

Une note éliminatoire peut être fixée selon les départements pédagogiques : [le département Economie Gestion a décidé que seule la note du mémoire serait éliminatoire en M1 comme en M2.](#)

- **Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats.**

On entend par « session », l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- **Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.**

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de

leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.
Le jury comprend au moins 3 personnes parmi les titulaires ou suppléants désignés par le Président.
La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. De plus, les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel. La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE.
Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.
Si un affichage des résultats est envisagé de façon dématérialisée (internet par exemple), l'autorisation de l'étudiant sera sollicitée.

- BONUS :

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs...) en plus du programme normal, pour un bonus fixé à 3% du total maximum des points.

Important :

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, les points bonus se cumulent (le cumul ne pouvant dépasser les 3% prévus)

* Au maximum, l'étudiant pourra obtenir 0,6 points de bonus à l'année.

* Le jury prend en compte le bonus au semestre dans le respect du total des points de bonus autorisé à l'année (0,6 points).

Note obtenue en activité Bonus au semestre	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne du semestre / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Attention : le BONUS de l'année est égal à : (BONUS semestre 1+ BONUS semestre 2) /2

- Diplômes

Obtention du diplôme intermédiaire de Maîtrise

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des deux premiers semestres du cycle Master, en vue de la délivrance de la Maîtrise.

Le M1 est obtenu soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut). **L'étudiant doit en outre avoir une note minimum de 10/20 à son mémoire.**

Obtention du diplôme final de Master

Pour obtenir le diplôme de Master, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (M1 et M2).

Le M1 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Le M2 est obtenue soit par l'obtention de chacun des semestres qui la composent, soit par compensation entre ses deux semestres (si la compensation existe – voir plus haut).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du M1 (semestres 7 et 8) dans le cadre de l'obtention de la Maîtrise,
- moyenne générale du M2 (semestres 9 et 10) dans le cadre de l'obtention du Master.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

Les établissements habilités à délivrer le diplôme national de Master sont habilités à délivrer, au niveau intermédiaire, le diplôme de Maîtrise, dans le domaine de formation concerné, qui correspond à l'obtention des 60 premiers crédits ECTS acquis dans le cursus Master.

Il est délivré à la demande de l'étudiant

- Déroulement des examens

* Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Les traducteurs électroniques et tout objet connecté (téléphone portable, montre, lunettes.) sont interdits (les étudiants en seront informés).

* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

* Défaillance

Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de l'année en cours. Les semestres ne pourront donc être validés.

* Absence aux examens

Session 1 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 1 est ajourné et doit repasser l'épreuve ou la matière en session 2.

Session 2 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 2 :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.

- S'il était déjà absent en session 1 :

👉 Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant ;

👉 Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné

Si l'étudiant présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen, la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

L'étudiant peut être noté ABJ (note de 0/20) et non défaillant.

Attention : ABI ou ABJ = note « 0 » dans APOGEE ; blocage manuel dans APOGEE pour ABI.

Un étudiant redoublant peut conserver des notes inférieures à 10/20.

La présence des étudiants boursiers à l'ensemble des enseignements, examens et contrôles continus est obligatoire.

- **Régime Spécial d'Etudes** : art 10 arrêté du 22/01/2014 (voir visas)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités

pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment des étudiants salariés ou assumant des responsabilités

particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des femmes enceintes, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de haut niveau. Ces modalités pédagogiques peuvent s'appuyer sur les technologies numériques.

* Sportifs de haut niveau (SHN) :

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN). Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

* Handicap :

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* Statut d'Étudiant Salarié :

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 h par mois ou 120 h par trimestre.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Chapitre IV : Stage

Attention : les règles définies dans ce chapitre ne s'appliquent pas pour les étudiants en formation continue.

Sont distingués :

* **le(les) stage(s) validant** pour l'obtention de l'année et/ou du diplôme. Ces stages donnent lieu à des **ECTS**.

* **le(les) stage(s) facultatif(s) et/ou volontaire(s)** réalisé(s) par l'étudiant après autorisation du responsable de la formation. Ces stages donnent lieu à des **points bonus** (voir règlement des études).

L'un ou l'autre doit faire l'objet d'une restitution notée qui peut être par exemple : un rapport de stage, une soutenance, une fiche reprenant les compétences acquises....

L'**évaluation** doit bien être rapportée à l'**année universitaire pendant** laquelle le stage est effectué

- La **durée maximale** d'un stage ne peut excéder **924 heures (équivalent 6 mois à 154 heures)**, prolongation éventuelle comprise.
- Les stages doivent être réalisés dans la limite du 31 août (voir note d'information stage).
- Pour des stages effectués en France métropolitaine, dont la durée est supérieure à 308 heures, la gratification est obligatoire.
- Les guides des études doivent préciser les modalités de suivi et d'évaluation du stage, ainsi que le calendrier.